



## PRÊT D'HONNEUR SOLIDAIRE

**Entrepreneurs**, vous souhaitez financer votre création ou reprise d'entreprise ?

**Vous êtes :**

- ✓ Un jeune de moins de 30 ans, ou
- ✓ Un bénéficiaire de minimas sociaux : ARE, ASP, RSA, ASS..., ou
- ✓ Un demandeur d'emploi, ou
- ✓ Un créateur/repreneur d'une entreprise dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville

**C'est possible, grâce au Prêt d'honneur solidaire !**



**Le PH Solidaire** permet d'obtenir un financement de vos besoins personnels afin de constituer les fonds propres de votre entreprise.

### Les + :

- ✓ Un prêt à taux zéro
- ✓ Sans garantie
- ✓ Flexible avec différé d'amortissement automatique de 6 mois
- ✓ Jusqu'à 8 000 €

### Les conditions pour en bénéficier :

- ✓ Être accompagné par l'Adie, France Active ou Initiative France
- ✓ Obtenir un prêt bancaire complémentaire d'un montant au moins égal et d'une durée de remboursement au moins équivalente.

**Pour en savoir plus, rendez-vous vite sur :**

<https://bpifrance-creation.fr/prest-dhonneur-solidaire>

**pour trouver le réseau le plus proche de chez vous**

**adie**

**FRANCEACTIVE**  
Les entrepreneurs engagés

**Initiative** france  
Un réseau. Un esprit